VOeu UIT-R 102

Utilisation des systèmes d'images de TVUHD décrits dans la Recommandation UIT‑R BT.2020 pour améliorer la qualité d'image de TVHD lors de la production, de la distribution et de la radiodiffusion de programmes

(2013)

La Commission d'études 6 des radiocommunications,

considérant

*a)* que la Recommandation UIT-R BR.785 indique que lorsque les programmes sont produits et post-produits au moyen d'un système de télévision dont les valeurs des paramètres dépassent les valeurs des paramètres du système de télévision prévu pour la distribution des programmes, on constate une amélioration de la qualité d'image des programmes ainsi distribués et radiodiffusés;

*b)* que, d'après des informations communiquées à la Commission d'études 6, plusieurs radiodiffuseurs et réalisateurs de programmes de télévision procèdent déjà à une prise de vues en TVUHD[[1]](#footnote-1) pour la production et la post-production de programmes destinés à être distribués et radiodiffusés en TVHD[[2]](#footnote-2);

*c)* que cette pratique peut aussi être utilisée pour tirer parti de la marge de qualité accrue offerte par la prise de vues en TVUHD, et faciliter le post-traitement des images complexes sans entraîner de dégradation perceptible des images dans le programme fini de TVHD;

*d)* que, de plus, le recours à cette pratique pour la production de programmes de télévision permet aux radiodiffuseurs et aux réalisateurs de programmes de télévision de stocker leurs programmes dans le système de télévision utilisé pour la prise de vues, et de constituer ainsi une bibliothèque de programmes ayant une qualité d'image supérieure à utiliser pour l'échange international de programmes et, à terme, pour la radiodiffusion,

est d'avis

qu'il convient d'attirer l'attention des fabricants de matériels et de systèmes de production télévisuelle à usage professionnel sur l'utilisation des systèmes d'images de TVUHD décrits dans la Recommandation UIT-R BT.2020 pour la production et l'archivage de programmes de très grande qualité destinés à une transmission en TVHD afin d'encourager la mise à disposition d'un inventaire complet des dispositifs de traitement et de post-traitement des images qui sont nécessaires pour mettre en œuvre rapidement cette pratique.

1. L'acronyme TVUHD désigne la famille de systèmes d'images de télévision 3 840 × 2 160 et 7 680 × 4 320 spécifiés dans la Recommandation UIT-R BT.2020. [↑](#footnote-ref-1)
2. L'acronyme TVHD désigne la famille de systèmes d'images de télévision 1 920 × 1 080 spécifiés dans la Recommandation UIT-R BT.709. [↑](#footnote-ref-2)